

COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Séance du 10 juillet 2024,
dans les locaux de la FNCCR,
20 boulevard rue de la Tour-Maubourg à Paris (75007)

Compte rendu

Participants :

Xavier Pintat, président du Comité du système de distribution publique d'électricité,
Lydie Sartout, secrétaire du Comité du système de distribution publique d'électricité,

Au titre des représentants de l'État :

Absente excusée représentée : Mme Dassonville, adjointe au chef du bureau des services publics locaux, représentant la Direction générale des collectivités locales, représentée par Mme Paternotte,
Absent excusé représenté : Romain Valenty, Directeur de participations Énergie (Agence des participations de l'État), représenté par Nicolas Masérak,
Absent excusé représenté : Laurent Kueny, en tant que commissaire du gouvernement, représenté par Florian Leduc, Chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Dgec,
Expert : Aude Mailfait, adjointe au chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Dgec,

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Olivier Béatrix, conseiller régional Centre-Val-de-Loire,
Jean-Patrick Masson, vice-président de la Communauté urbaine du Grand Dijon,
Expert : Philippe Angotti, directeur général adjoint de France urbaine,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

Xavier Pintat, président de la FNCCR,
Expert : Charles-Antoine Gautier, directeur général de la FNCCR,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

Guy Hourcabie, président du Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,
Jean-Luc Dupont, président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

Didier Rebischung, Directeur adjoint d'Électricité de Strasbourg,

Au titre des représentants de la société Enedis :

Marie-Christine Aulagnon, directrice exécutive Finances, Achats et Assurances,
Christian Buchel, directeur exécutif Clients et Territoires,
Hervé Champenois, directeur exécutif Technique,
Experts : Jean-Baptiste Morel, directeur délégué Concessions, Nicolas Chauvet, chargé de mission au département Concessions et auprès du secrétariat du CSDPE,

Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Observateur : Edith Hector, cheffe du département Distribution de la direction des réseaux.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2023
2. Bilan de la campagne 2023 des conférences départementales prévues par la loi Nome
3. Projet de rapport d'activité 2023 du CSDPE
4. Plan de reconstruction des réseaux de distribution d'électricité par Enedis suite aux tempêtes Ciaran et Domingos
5. Points divers

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

Le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2023 est validé, modulo quelques corrections d'erreurs dans la liste des participants.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DE LA CAMPAGNE 2023 DES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES PRÉVUES PAR LA LOI NOME

Un représentant d'Enedis et du secrétariat du CSDPE dresse le bilan de la campagne 2023 des conférences départementales prévues par la loi NOME, sur la base d'un support diffusé en amont de la séance. Ce support fait une synthèse sur la campagne, en particulier sur la tenue des conférences, le mode de tenue, le calendrier de tenue, les remontées, les comptes rendus, la complétude des données d'investissements et indicateurs.

La campagne 2023 de conférences se révèle être un « très bon cru », d'une part car les conférences ont été globalement tenues (88 sur 94, soit presque 94%), d'autre part car les remontées des préfectures ont été nourries (données collectées pour 100% des départements, 87% via les préfectures) et de qualité (remontées significatives pour 95% des départements). L'intégralité des remontées ont été mises à disposition des membres sur le site internet csdpe.fr.

Pour la première fois, une vision relativement représentative et significative peut être donnée, notamment à la maille nationale avec un montant d'investissement dans les réseaux de 5,25Mds€²⁰²²), même si la vision est encore partielle sur une poignée de départements. Les relances renouvelées et insistantes opérées par le secrétariat du CSDPE et les équipes territoriales d'Enedis auprès des préfectures ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

L'expert de la FNCCR souligne qu'il s'agit du premier exercice pour lequel la tenue des conférences et les remontées d'informations par les préfectures sont presque exhaustives, et qu'il convient de maintenir la mobilisation à ce haut niveau, et même de progresser pour avoir une réelle exhaustivité. Il indique que certains acteurs (comme le Sippérec et le Sigéif en région parisienne) pourraient faire l'objet de relances spécifiques, notamment de la part de l'État, dans le cadre de la prochaine campagne de conférences.

Un représentant des autorités concédantes fait état, en s'appuyant sur son expérience locale, d'un problème d'acculturation au modèle de ces conférences départementales dans les préfectures ; qui pourrait être traitée par une intervention des services de l'État visant à rappeler les obligations réglementaires associées à ces conférences. Un représentant des intercommunalités et des régions souscrit au diagnostic et au remède proposé.

Une représentante d'Enedis souligne que la production des données et l'intervention en faveur de l'organisation des conférences départementales sont désormais très fiabilisées chez Enedis.

Le président du CSDPE félicite les équipes pour la présentation très complète et leur implication, permettant d'aboutir à un exercice quasi-exhaustif. Cet enjeu de mobilisation complète doit nous guider pour la campagne 2024.

Un représentant d'Enedis souligne qu'un travail d'examen en dynamique des informations et données issues des conférences départementales est enfin possible, et que l'analyse des données doit s'apprécier aussi au regard du patrimoine, des raccordements et des perspectives associées aux prochains Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU CSDPE

La secrétaire du CSDPE présente le projet de rapport d'activité 2023, qui a vocation à faire la synthèse des travaux menés par le CSDPE. Un projet du rapport a été transmis en amont de la réunion, et doit être complété par le bilan de la campagne 2023 des conférences départementales, qui vient d'être partagé.

Le président du CSDPE relève l'importance de l'exercice, notamment pour faire le bilan de la campagne qui vient d'être exposé. Il est rejoint par un représentant d'Enedis pour souligner l'enjeu du portage des travaux et des échanges auprès du ministère en charge de l'énergie, pour « donner du sens » à la démarche et au rôle des réseaux de distribution d'électricité dans le système électrique et dans la transition écologique.

Les membres du CSDPE n'ont pas de remarques sur ce premier projet, qui sera complété pour nouveau partage à l'automne, dans la perspective d'un envoi dans la foulée aux ministres concernés.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE RECONSTRUCTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ PAR ENEDIS **SUITE AUX TEMPÊTES CIARAN ET DOMINGOS**

Le directeur exécutif en charge de la direction Technique d'Enedis revient (sur la base d'un support de présentation et après sa précédente intervention en novembre 2023) sur le diagnostic des tempêtes Ciaran et Domingos et plus particulièrement sur le plan de reconstruction des réseaux de distribution d'électricité en Bretagne et Normandie mis en œuvre par Enedis en lien étroit avec le plan d'action des autorités concédantes. Il souligne notamment différents points :

- Une situation qui a dépassé tous les référentiels historiques connus, avec des temps de retour dépassant quarante années et un impact sur le critère B de +46 minutes ; et avec des ordres de grandeurs hors du commun : 23 000 interventions, 105M€ d'indemnités clients, 90% de clients réalimentés en 4 jours, 3 400 salariés Enedis mobilisés, etc ;
- Un projet de reconstruction et résilience du réseau en Bretagne et Normandie à inscrire en cohérence avec les plans pluriannuels des investissements (PPI) des contrats de concession et les programmes techniques patrimoniaux d'Enedis (plan aléa climatiques, rénovation programmée, etc) ;
- Un enjeu clairement associé à l'élagage, qui sera certainement à porter auprès des préfetures notamment.

En réponse à une question d'un représentant des autorités organisatrices du réseau public d'électricité, le représentant d'Enedis indique que les transformateurs « haut de poteau » sont efficaces dans certaines situations, sans généralités.

À la question d'un représentant des intercommunalités et des régions concernant les conditions de remise en état des installations suite à inondations, le directeur Technique d'Enedis indique que les conditions de délais/coûts dépendent de chaque situation : certains cas ne nécessitent qu'un nettoyage du poste, alors que d'autres cas doivent donner lieu à changement de matériels électroniques.

Un autre représentant des intercommunalités et des régions s'inquiète de l'impact de ces investissements de reconstruction et de résilience sur le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe) ainsi que sur le niveau des investissements hors résilience qui pourraient subir une baisse. Le représentant d'Enedis souligne que les gains de performance ou la mise en œuvre de la rénovation programmée rendent atteignables les investissements envisagés. Un représentant des autorités organisatrices souligne que ces gains de performance sont essentiels pour permettre l'équilibrage entre les enjeux de sécurisation et de financement global. Un expert de la FNCCR souligne aussi, à l'aune des récentes tempêtes, que cet enjeu d'efficience est renforcé, même s'il rapporte qu'Enedis n'a en la matière pas démerité dans le passé. La directrice financière d'Enedis rappelle en la matière que les moyens d'Enedis sont malheureusement finis, encadrés par le Turpe dont la septième version est attendue pour la fin de l'année, et souligne également l'enjeu d'efficience en matière d'investissements.

Un représentant des intercommunalités et des régions revient sur les paroles du Président d'EDF lors du dernier congrès de la FNCCR à Besançon en juin 2024, relatives au niveau de la consommation d'électricité, et s'interroge sur l'impact de cette tendance pour Enedis. La directrice financière d'Enedis souligne que plusieurs effets allant dans des sens différents sont à l'œuvre (gains et efforts de sobriété v. développement de nouveaux usages électriques), et que le prochain Turpe et la PPE exposeront les hypothèses et perspectives retenues par les pouvoirs publics en la matière.

POINTS DIVERS

Le président du CSDPE souligne que les acteurs de la distribution d'électricité FNCCR, France urbaine, Enedis se sont mis d'accord sur une nouvelle rédaction de la clause d'indemnité de fin de contrat ainsi qu'un guide méthodologique des PPI. Cela a fait l'objet d'une signature d'un protocole d'accord entre FNCCR et Enedis au congrès de la FNCCR en juin 2024. La signature de l'avenant quadripartite de l'accord cadre FNCCR, France urbaine, Enedis, EDF se fera dans les mois à venir.

Un représentant de la FNCCR indique que, à l'occasion du congrès, des motions ont été prises par la FNCCR sur des sujets comme le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (Facé) ou la maîtrise d'ouvrage associée au raccordement de producteurs d'électricité.

Le secrétariat du CSDPE rappelle que la prochaine réunion est programmée le 14 novembre 2024 après-midi, dans les locaux de la FNCCR.